

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, TÉLÉPHONER EN TOUT TEMPS AU 1-800-561-8273 OU À CHEMTREC : 1-800-424-9300

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET RENSEIGNEMENTS SUR LE FOURNISSEUR
1.1 Identification du produit :
Nom commercial : HERBICIDE CHECKMATE® MCPA ESTER 600

1.2 Usages recommandés : Herbicide du Groupe 4

1.3 Distribué par :

 LOVELAND PRODUCTS CANADA, INC.
 789 DONNYBROOK DRIVE – Dorchester, Ontario N0L 1G5

1.4 Numéro d'urgence 24 h (Chemtrec) : 1-800-424-9300 (Sans frais)

Autre numéro d'urgence : 1-800-561-8273

Services techniques de Loveland : 1-800-328-4678

Centre national d'intervention d'urgence de la Garde côtière américaine : 1-800-424-8802

2. IDENTIFICATION DES RISQUES
2.1 Classification de la substance ou du mélange

Toxicité aiguë – Par voie orale	Catégorie 4	H302
Toxicité aiguë – Par inhalation	Catégorie 4	H332
Toxicité aiguë – Par voie cutanée	Catégorie 5	H313

2.2 Éléments d'étiquetage

Termes d'avertissement :
AVERTISSEMENT
Codes de danger :

H302 – Nocif en cas d'ingestion.

H332 – Nocif si inhalé.

H313 – Peut être nocif en cas de contact cutané

**Conseils de prudence :
(Prévention)**

P264 – Se laver soigneusement les mains et le visage après manipulation.

P270 – Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

P261 – Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

**Conseils de prudence :
(Intervention)**

P301+P312 – EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P330 – Rincer la bouche.

P304+P340 – EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 – Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

**Conseils de prudence
(Entreposage)**

Non applicable.

**Conseils de prudence :
(Élimination)**

P501 – Éliminer le contenu/récipient en respectant la réglementation locale, provinciale et nationale.

2.3 Autres dangers

Aucun connu.



3. COMPOSITION, RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 Substances

3.2 Mélanges

Ingrédients chimiques	N° de CAS	Concentration
MCPA 2-éthylhexyl ester	29450-45-1	[%] 600 g é.a./L 56,6
Distillats légers (pétrole) hydrotraités	64742-47-8	4,8

Les ingrédients qui ne sont pas répertoriés de façon précise sont sans danger, de propriété exclusive ou de nature confidentielle.

4. PREMIERS SOINS

4.1 Descriptions des mesures de premiers soins

Recommandation générale : Consulter un médecin en cas de symptômes.

En cas de contact avec la peau/vêtements :

Retirer tous les vêtements contaminés. Bien rincer la peau à grande eau immédiatement pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement à administrer.

En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau doucement et lentement pendant 15 à 20 minutes en tenant les paupières ouvertes. Si la personne porte des lentilles cornéennes, les retirer après 5 minutes, puis continuer à rincer. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

En cas d'ingestion :

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer. Si la personne incommodée est capable d'avaler, lui faire boire un verre d'eau à petites gorgées. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire plus, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir plus de conseils sur le traitement à administrer.

4.2 Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Symptômes :

Des concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes de surexposition au MCPA pourraient inclure des troubles d'élocution, des secousses, des convulsions et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience.

4.3 Soins médicaux immédiats et traitements particuliers éventuels

Traitement : Ce produit contient des distillats de pétrole.

POUR TOUTE URGENCE MÉDICALE CONCERNANT CE PRODUIT, COMPOSER LE 1-800-561-8273.

Avoir l'étiquette, le contenant ou le nom du produit ainsi que son numéro d'homologation de produit antiparasitaire lorsqu'on cherche à obtenir des soins médicaux.

REMARQUES POUR LE MÉDECIN : Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut entraîner un risque de pneumonie par aspiration. NE PAS faire vomir. Donner des soins de soutien et traiter selon les symptômes.



5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser le moyen approprié pour combattre le feu environnant. Mousse, dioxyde de carbone (CO₂), produit chimique sec, eau doucement pulvérisée ou en brouillard, seulement si nécessaire.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers durant la lutte contre le feu :

Aucun connu.

5.3 Équipement de protection et précautions particuliers pour les pompiers

Équipement de protection particulier pour les pompiers :

Les personnes combattant un feu important impliquant des produits chimiques devraient porter un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection complet. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés au feu. Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire l'accès aux personnes dont la présence est inutile.

6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

6.1 Précautions personnelles, équipement de protection individuelle et mesures d'urgence

Précautions personnelles :

Éviter de respirer les vapeurs et le brouillard de pulvérisation et le contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation adéquate. Porter un vêtement de protection approprié.

6.2 Précautions environnementales

Précautions environnementales :

Ce pesticide est toxique pour les poissons et les invertébrés aquatiques. Ne pas appliquer directement sur l'eau, les endroits recouverts d'eau de surface ou les zones intertidales situées sous la ligne moyenne des hautes eaux, sous réserve de ce qui est mentionné sur les étiquettes appropriées. Les eaux de dérive ou de ruissellement des zones traitées peuvent représenter un risque pour les organismes aquatiques des zones environnantes. Ne pas contaminer les plans d'eau lors de l'élimination de l'eau de lavage et de rinçage de l'équipement.

Ce produit chimique possède des propriétés et des caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit chimique dans les endroits où le sol est perméable, et particulièrement là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines. L'application du produit autour d'une citerne d'eau ou d'un puits risque de contaminer l'eau potable ou les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage :

Déversements majeurs : Stopper le déversement si c'est possible de le faire sans risque. Endiguer le matériel déversé si possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et placer dans des contenants appropriés. Après récupération du produit déversé, bien rincer la zone touchée avec de l'eau.

Déversements mineurs : Absorber le produit déversé avec une matière absorbante (p. ex. tissu, laine). Bien nettoyer la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

Ne jamais remettre les produits déversés dans les contenants d'origine pour réutilisation.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire

Conseils pour une manipulation sécuritaire :

Se laver les mains avant de boire et de manger, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer les vêtements immédiatement si les pesticides les pénètrent. Ensuite, bien se laver et enfiler des vêtements propres. Enlever l'ÉPI immédiatement après manipulation de ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que cela est possible, bien se laver et enfiler des vêtements propres.

7.2 Conditions pour un entreposage sécuritaire

Exigences pour les lieux de stockage et les contenants :

Conserver dans un contenant hermétiquement fermé et placé à l'écart des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires. Si ce produit est exposé à des températures inférieures à -20 °C, il devrait être réchauffé à une température de 5 °C et bien mélangé avant utilisation. Ne pas contaminer l'eau ainsi que les aliments pour consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

**8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE****8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE****LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE**

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) de l'ACGIH U.S.

Ingrédients	Type	Valeur
Aucun ingrédient listé	VLEP	

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLE) de OSHA U.S.

Ingrédients	Type	Valeur
Aucun ingrédient listé	VEMP	

Valeurs limites d'exposition biologique

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Ingrédients	Valeur	Échantillon
Aucun ingrédient listé		

8.2 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION**Mesures d'ingénierie :**

Utiliser seulement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

Mesures de protection individuelle :

Protection des yeux et du visage : Le port de lunettes de protection ou de lunettes pourvues d'écrans latéraux de protection est recommandé.

Protection de la peau : Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des bas, ainsi que des gants résistants aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les retirer.

Protection respiratoire : Non requise de façon générale. Si des appareils de protection respiratoire sont utilisés, un programme devrait être mis en place pour assurer leur conformité aux règlements OSHA pour l'usage d'un appareil respiratoire (29 CFR 1910.134).

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 APPARENCE :	Liquide.
ODEUR :	Odeur d'hydrocarbure, phénolique.
SEUIL OLFACTIF :	Aucune donnée disponible.
COULEUR :	Ambre clair.
pH :	4,3 (solution à 1 %).
POINT DE FUSION / POINT DE CONGÉLATION :	< -25 °C (MCPA 2EH).
POINT D'ÉBULLITION :	> 220 °C (MCPA 2EH).
POINT D'ÉCLAIR :	> 100 °C (en coupelle fermée)
INFLAMMABILITÉ (solide, gaz) :	Aucune donnée disponible.
LIMITES SUPÉRIEURE ET INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ OU D'EXPLOSION :	Aucune donnée disponible.
TENSION DE VAPEUR :	5,7 x 10 ⁻³ mm Hg @ 25 °C (MCPA 2EH).
SOLUBILITÉ :	S'émulsifie.
COEFFICIENT DE PARTAGE, n-OCTANE/EAU :	Ce produit est soluble dans l'huile.
POINT D'AUTO-INFLAMMATION :	Aucune donnée disponible.
TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION :	Aucune donnée disponible.
VISCOSITÉ :	58,4 cPo @ 20 °C.
POIDS SPÉCIFIQUE (EAU = 1) :	1,06 g/mL
MASSE VOLUMÉTRIQUE APPARENTE :	1,1 kg/L

Remarque : Ces données physiques constituent des valeurs typiques basées sur le matériel mis à l'essai, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme étant une analyse garantie d'un lot particulier ou les caractéristiques du produit.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ
10.1 Réactivité

Stable.

10.2 Stabilité chimique

Stable sous des conditions de température normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible. Ne se polymérisera pas.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur excessive. Ne pas conserver près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.

10.5 Substances incompatibles

Éviter le contact avec les agents acides, basiques ou oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Durant un incendie, la combustion peut entraîner la formation d'oxydes de carbone, d'oxydes d'azote, de chlorure d'hydrogène et/ou d'autres asphyxiants.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES
11.1 Voies d'exposition probables

Par ingestion. Par inhalation. Par contact avec les yeux. Par absorption cutanée. Par contact cutané.

CL₅₀ (rat) : > 2,64 mg/L (4 h).

Toxicité orale aiguë DL₅₀ (rat) : 1064 mg/kg.

Toxicité cutanée aiguë DL₅₀ (lapin) : > 2000 mg/kg

Estimations de toxicité aiguë : Aucune donnée disponible.

Irritation cutanée (lapin) : Irritation légère.

Irritation des yeux (lapin) : Légère irritation des yeux.

Toxicité spécifique à un organe cible : Peau, système nerveux central, foie, reins.

Aspiration : Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

Sensibilisation cutanée (cobaye) : N'est pas un sensibilisant.

Potentiel carcinogène : Classé dans le Groupe 2B par le CIRC (potentiellement cancérigène pour les humains)

Mutagenicité des cellules germinales : Aucune donnée disponible.

Effets interactifs : Aucun connu.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES
12.1 Écotoxicité

Ce produit est toxique pour les poissons et les invertébrés aquatiques. On ne doit toutefois pas exclure que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou dommageable sur l'environnement. Les renseignements ci-dessous sont fondés sur l'ingrédient technique MCPA 2-éthylhexyl ester.

Données écologiques
Produits

MCPA (2EH)

Espèces

Truite arc-en-ciel

Crapet arlequin

Daphnia magna

Abeilles

Abeilles

Résultats des tests

3,2 mg/L – CL₅₀ 96 h

> 3,2 mg/L – CL₅₀ 96 h

0,28 mg/L – CL₅₀ 96 h

> 250 µ 500 g/L – DL₅₀ orale

> 210 µ 500 g/L – DL₅₀ cutanée

La dérive et le ruissellement peuvent avoir des effets indésirables sur les plantes non visées par le traitement.

Ne pas appliquer directement sur aucun plan d'eau.

Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de lavage de l'équipement.

Ne pas appliquer quand les conditions météorologiques favorisent la dérive hors de la zone visée par le traitement.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Le MCPA 2EH s'hydrolyse rapidement pour former du MCPA acide. Le MCPA est dégradé par voie microbienne en ester ou acide ayant une demi-vie typique de 5 à 20 jours. Persistant dans les milieux anaérobiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Négligeable.

12.4 Mobilité dans le sol

Potentiel de mobilité modéré à élevé, mais dégradé rapidement.

12.5 Autres effets indésirables

Évaluation : Aucune donnée disponible.

13. ÉLIMINATION
13.1 Méthodes de traitement des déchets

Contenants recyclables : NE PAS réutiliser le contenant à toute autre fin. Ce contenant est recyclable et doit être éliminé à un point de collecte des contenants. Communiquer avec son détaillant/distributeur local pour connaître l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant d'apporter le contenant au site de collecte, faire un triple rinçage du contenant, ou le rincer avec de l'eau sous pression, puis disposer des rinçures conformément aux exigences provinciales. Rendre le contenant impropre à toute nouvelle utilisation. S'il n'y a pas de site de collecte dans la région, éliminer les contenants conformément aux exigences provinciales. Rendre les contenants vides impropres à toute nouvelle utilisation. S'il n'y a pas de site de collecte dans la région, disposer des contenants conformément aux exigences provinciales.

Contenants réutilisables : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli par le distributeur ou par le détaillant avec le même produit. Ne pas réutiliser le contenant à d'autres fins.

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT
14.3 Transport terrestre

Description TMD : UN3082, SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.O.S. (MCPA ESTER), 9, III, POLLUANT MARITIME

Description DOT : Plus que 119 gallons : UN3082, SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.O.I. (MCPA ESTER), 9, III, POLLUANT MARITIME, GUIDE ERG 171

Classification fret par voie de surface É.-U. : COMPOSÉS CHIMIQUES, ARBORICIDES OU HERBICIDES, NOI (NMFC 50320 ; SUB 2 : CLASSE : 60).

15. RÉGLEMENTATION
15.1 Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Classement des dangers selon la NFPA et la HMIS:

NFPA				HMIS	
1	Santé	0	Moindre	1	Santé
1	Inflammabilité	1	Légère	1	Inflammabilité
0	Instabilité	2	Modérée	0	Réactivité
		3	Élevée	G	ÉPI
		4	Grave		

Classement des dangers/Signalement SARA

Catégorie de danger SARA III :	Immédiat	<u>Q</u>	Feu	<u>N</u>	Relâchement soudain de la pression	<u>N</u>
	Différé	<u>N</u>	Réactif	<u>N</u>		

Quantité à déclarer selon U.S. CERCLA : Non inscrit.

SARA, Titre III, section 313 : Non inscrit.

Inscription au registre RCRA : Non inscrit.

Proposition 65 de la Californie : Sans objet.

SIDMUT (Canada) : Les produits antiparasitaires sont exemptés des lois concernant le SIMDUT. Classés dans la catégorie D2B.

Comité consultatif sur les pesticides de l'Ontario (CCPO) - rencontre 3

Lire l'étiquette homologuée, autorisée en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, avant de manipuler ce produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est sujet à diverses exigences d'étiquetage en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Ces exigences peuvent varier selon les critères de classification et les renseignements sur les dangers potentiels requis pour produire des fiches de données de sécurité uniformes et conformes au SGH. Ci-après, l'élément visuel sur les dangers potentiels devant être affiché sur l'étiquette de ce produit antiparasitaire.



AVERTISSEMENT

POISON



16. AUTRES INFORMATIONS

STATUT DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE : Révision du format.

PRÉPARÉ PAR : Service de l'intendance et des affaires réglementaires

RÉVISÉ PAR : Service de santé environnementale et de sécurité

N° D'HOMOLOGATION en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires : 27804

® Checkmate est une marque déposée de Loveland Products, Inc.

Limitation de responsabilité : Cette fiche signalétique a été rédigée à titre d'information sur les matières constitutives identifiées dans le présent document et ne fait pas référence à l'emploi de celles-ci en combinaison avec tout autre matière ou procédé. Aucune garantie, implicite ou explicite, n'est donnée en ce qui concerne l'exhaustivité ou l'exactitude courante des renseignements contenus dans cette fiche signalétique, et LOVELAND PRODUCTS CANADA, INC. n'assume aucune forme de responsabilité que ce soit découlant de l'usage de ces renseignements. Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de sécurité. Les utilisateurs ont la responsabilité de s'assurer qu'ils détiennent tous les renseignements nécessaires pour utiliser de façon sécuritaire le produit décrit dans cette fiche signalétique pour leur usage particulier.